

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE DOUCHY-MONTCORBON COMMUNE DE TRIGUERES

Aliénation partielle du chemin rural intercommunal dit « Chemin de Douchy à Chuelles par les Perrets »

Du 21 février 2020 à 14 heures au 6 mars 2020 à 17 h inclus

Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'aliénation partielle, d'un chemin rural.

Aliénation partielle du chemin rural de « Chemin de DOUCHY A CHUELLES PAR LES PERRETS. Ce chemin est commun aux communes de DOUCHY-MONTCORBON et TRIGUERES.

Cette enquête d'une durée de 15 jours s'ouvrira à la mairie de DOUCHY-MONTCORBON et à la Mairie de TRIGUERES

Nom et qualité du commissaire-enquêteur

Madame Martine RAGEY Géomètre-Expert Honoraire, a été désigné commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, sont déposés en mairie de DOUCHY-MONTCORBON et de TRIGUERES, pendant toute la durée de l'enquête afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance. Celles-ci pourront consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit en mairie DOUCHY-MONTCORBON et TRIGUERES, au commissaire enquêteur.

Mairie de DOUCHY-MONTCORBON

Lundi : 13h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 09h00 – 12h00 & 13h30 – 17h30
Samedi : 09h00 -12h00

Mairie de TRIGUERES

Lundi 14h30 – 17h00
Mardi, jeudi, vendredi : 09h00 – 12h00 & 14h30 – 17h00
Samedi : 09h00 – 12h00

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir une copie du présent dossier d'enquête, par demande auprès des mairies dès la publication du présent arrêté. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune.

Le dossier sera également disponible sur le site internet des communes concernées DOUCHY-MONTCORBON & TRIGUERES.

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique aux adresses suivantes
douchy.mairie@wanadoo.fr &
mairiedetrigueres@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra

DOUCHY-MONTCORBON	TRIGUERES
Le vendredi 21 février 2020 de 14 h à 16 h	Le vendredi 6 mars 2020 de 15h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra aux maires de DOUCHY-MONTCORBON et de TRIGUERES, dans les 30 jours son rapport et ses conclusions motivées.